

PROGRAMME

En partenariat :



La régulation des plateformes numériques

Dates : les 1^{er} et 29 juin 2023.

Durée : 6h - 2 modules de 3h.

Lieu : module 1 en présentiel à l'EFB
module 2 en distanciel et en présentiel à l'EFB.

Contenu de la formation :

MODULE 1 - Jeudi 1^{er} juin 2023 de 9h30 à 12h30

Plateformes et lutte contre les contenus illicites en ligne

1. Les grands principes de la responsabilité des plateformes numériques
2. Le cas de la régulation des contenus illicites en ligne (diffusion de fausses informations et contenus à caractère terroriste en ligne)
3. Les conséquences du Digital Services Act
4. Conclusions: quelle régulation pour les nouveaux types de plateformes émergentes?

Anne-Marie Pecoraro, avocate associée, UGGC Avocats.

César Boyer, chargé de mission au sein de la direction juridique de l'Arcom.

Objectifs pédagogiques du module 1 :

- Comprendre l'évolution du régime de la responsabilité des plateformes numériques
- Connaître le nouveau cadre applicable à la lutte contre les contenus illicites en ligne
- Appréhender les problématiques liées à la mise en œuvre de la régulation des plateformes et l'émergence de nouveaux types de plateformes

MODULE 2 - Jeudi 29 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Plateformes et protection de l'enfance

1. La protection des mineurs contre l'exposition aux contenus pornographiques en ligne au titre de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales :
 - a. Le cadre général (article 23 de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020)
 - b. Les mises en demeure et les saisines du juge judiciaire par l'Arcom au titre de la disposition précitée
2. La protection de l'image des mineurs en ligne :
 - a. Le cadre général (loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne)
 - b. L'adoption de chartes promues par l'Arcom afin d'encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne

Elodie Weil, juriste au service des affaires régaliennes et collectivités territoriales à la CNIL.

Eva Mezzini, chargée de mission « plateformes et données personnelles » au sein de la direction juridique de l'Arcom.

Objectifs pédagogiques du module 2 :

- Comprendre les enjeux soulevés par la protection des mineurs à l'ère du numérique
- Connaître le nouveau cadre applicable à la lutte contre les contenus illicites en ligne
- Appréhender les problématiques liées à la mise en œuvre de la régulation des plateformes et l'émergence de nouveaux types de plateformes

Méthode pédagogique : méthode transmissive et approche pragmatique de la matière. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Prérequis : être avocat, magistrat, directeur juridique ou juriste.

Public visé : avocats, magistrats, directeurs juridiques et juristes.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Support pédagogique : un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin de formation.

INFORMATION ET INSCRIPTION : [cliquez-ici](#)

Tarifs : 216€ TTC / 1 module au choix - 400€ TTC / la formation de 2 modules.

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)